

# Allongement des droits de 50 à 95 ans : bon pour les artistes, les Majors, l'Europe ?

« La Commission européenne, par la voix du libéral-rigide Charlie McGreevy, veut allonger la durée des droits des artistes-interprètes à 95 ans contre 50 ans aujourd'hui. Champagne chez Charles Aznavour, Johnny Hallyday et autres chanteurs dont la carrière a débuté à un époque où la télévision était encore un objet de luxe. Leurs premiers tubes, encore vendus aujourd'hui, ne tomberont pas dans le domaine public, selon l'expression dépréciative commune. Ils ne pourront circuler sur des CD pressés par tout un chacun ou être téléchargés sur le Net sans qu'ils puissent réclamer leur dû. Sur le papier, ce n'est que justice : pourquoi Charles Aznavour devrait-il ne plus toucher un centime de la vente de ses premiers enregistrements ?<sup>[1]</sup> Comme bien souvent en matière de propriété intellectuelle, les bons sentiments masquent de mauvaises arrière-pensées. »



C'est ainsi que début un éclairant (et édifiant) article de Florent Latrive Qui veut la peau du domaine public pour faire plaisir à Aznavour ? paru il y a près d'un an sur le site des Écrans. Deux autres articles ont suivi sur le même site permettant d'affiner encore la question et son décryptage : Pétition : Contre l'allongement des droits des artistes-interprètes et Musique : 95 ans de droits pour les interprètes.

Quant à nous, dans la mesure où il n'est pas encore trop tard,

nous avons décidé de relayer cet appel à mobilisation de l'Electronic Frontier Foundation en traduisant non seulement le récent communiqué ci-dessous mais en sous-titrant également une vidéo expliquant bien de quoi il en retourne et pourquoi il est important de manifester notre réprobation.

Faites passer et n'oubliez pas de visiter le site Sound Copyright pour signer la pétition !

## **Prolongement des droits d'auteur dans l'UE : aidez les eurodéputés à entendre un autre son de cloche**

**EU Copyright Extension: Help MEPs Hear the Other Side**

*Danny O'Brien – 20 janvier 2009 – Electronic Frontier Foundation*

*(Traduction et sous-titrage Framalang : Olivier, Don Rico, Xavier et Yostral)*

À la lecture de la documentation officielle de la Commission européenne sur la directive prévoyant l'allongement du copyright, on pourrait croire que porter la durée des droits des artistes à 95 ans au lieu de 50 en Europe est une décision généreuse sans aucun effet néfaste. C'est sans doute l'image que souhaite en donner le membre de la commission Charlie McCreevy, lui qui incite le Parlement à mettre au vote cette directive au mois de mars de cette année.

Mais les législateurs de Bruxelles n'entendent qu'un seul son de cloche de la part de ce commissaire. C'est pourquoi, dans le cadre de la campagne contre l'allongement de la durée des droits d'auteur, une réunion va être organisée à Bruxelles où vous et vos eurodéputés êtes cordialement conviés.

Les experts en droits d'auteur européens les plus réputés affirment eux-mêmes que la Commission induit en erreur les Conseil et Parlement européens. Nul n'a encore expliqué aux

eurodéputés en quoi cette mesure coûterait des milliards d'euros aux consommateurs européens, alors qu'elle ne rapporterait à la plupart des artistes concernés guère plus de trente euros par an, le plus gros des bénéfices revenant aux plus grosses maisons de disques, les majors. Ils ne se sont pas non plus inquiété des dégâts qu'elle infligerait à un domaine public solide et à l'accès démocratique à l'héritage culturel des pays membres.

En tant qu'acteur de la campagne Sound Copyright, l'Open Rights Group organise une réunion publique le 27 janvier à Bruxelles pour fournir aux eurodéputés des informations objectives sur l'allongement de la durée des droits d'auteur. Écrivez à votre eurodéputé pour lui demander d'y assister, ou mieux encore, faites le déplacement et venez donner vous-même votre avis sur la question.

Si vous désirez connaître davantage de détails sur les dangers de l'allongement de la durée des droits d'auteur, rendez-vous sur le site Sound Copyright, ou regardez le guide vidéo ci-après. Envoyez ensuite ces liens à vos amis européens, et écrivez sans plus tarder à votre eurodéputé.



-> La vidéo au format webm

## Notes

[1] Crédit photo : Gisela Giardino (Creative Commons By-Sa)